



litige avec assurance suite à expertise

Par **patsong**, le **25/01/2013** à **11:49**

bonjour

suite à une surtension électrique mon pc est tombé en panne

le devis du réparateur stipule carte mère et disque dur hs

j'ai contacté mon assurance qui a délégué un expert

celui-ci me fait savoir qu'une surtension aurait aussi créé des dommages aux pièces situées en amont et qu'il s'agit d'une panne due à la défaillance des pièces

le réparateur m'a dit qu'il n'avait pas cherché plus loin car le pc ne marche pas

je ne suis pas d'accord avec l'expert

d'autant plus que ma livebox aussi est tombée en panne

quels sont mes recours?

Par **DefendezVous**, le **08/03/2013** à **02:04**

Normalement, dans votre contrat d'assurance il y a une clause qui vous permet de prendre l'expert de votre choix pour effectuer une contre expertise. Cet expert doit être payé par l'assurance elle-même.

Par **patsong**, le **08/03/2013** à **09:03**

bonjour

et bien l'assurance me dit qu'en cas de contre expertise les frais sont à ma charge et edf me dit que les surtensions sont minimales et ne peuvent causer des dégâts sur les appareils électriques

cdt

cdt